



# Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale  
26 janvier 2006  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 23<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 30 octobre 2006, à 10 heures

*Présidente* : Mme Intelmann ..... (Estonie)

## Sommaire

Point 53 de l'ordre du jour: Développement durable

- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

Point 57 de l'ordre du jour: Élimination de la pauvreté et questions liées au développement

- b) Coopération pour le développement industriel

Point 118 de l'ordre du jour: Planification des programmes

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

06-59090 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 15.*

**Point 53 de l'ordre du jour: Développement durable**

**e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (A/61/225)**

1. **M. Diallo** (Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (A/61/225, sect. II), dit que ses principaux thèmes sont les résultats de la septième session de la Conférence des Parties à la Convention, tenue en octobre 2005, et la célébration de l'Année internationale des déserts et de la désertification. En ce qui concerne la collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), à sa session de décembre 2006, le Conseil du FEM examinera un projet de modification de l'Instrument du FEM visant à tenir compte du fait que le FEM a été choisi comme mécanisme financier de la Convention. La Conférence des Parties a adopté le budget de la Convention pour l'exercice biennal 2006-2007, ainsi que des mesures pour limiter le risque de change.

2. L'année 2006, dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention, a été proclamée Année internationale des déserts et de la désertification, célébrée par plusieurs grandes manifestations internationales. À la Conférence internationale de Beijing sur les femmes et la désertification, en mai-juin 2006, plus de 100 participants d'une cinquantaine de pays ont adopté une déclaration définissant les domaines d'intervention prioritaires, à savoir la gestion de l'eau et des ressources, la sécurité alimentaire, la santé et l'éducation. Les participants à la Conférence internationale sur la jeunesse et la désertification, tenue à Bamako (Mali) en septembre 2006, ont appelé les gouvernements à associer pleinement les jeunes à la gestion des ressources naturelles et à faire de l'emploi des jeunes une priorité urgente. Les participants à un colloque tenu à Almeria (Espagne) en octobre 2006 ont examiné les liens entre la dégradation des terres, la pauvreté et la migration forcée, qui sont en train de devenir des questions d'urgence dans toutes les régions du monde.

3. Les autres événements prévus pour la célébration de l'Année internationale sont une table ronde, qui doit se tenir à New York en novembre 2006, sur les défis futurs et les approches nouvelles et novatrices envisageable pour y répondre dans le but de promouvoir la mise en oeuvre de la Convention dans un monde en pleine mutation, un festival international de cinéma qui doit se tenir à Rome en décembre 2006 et un forum qui doit se tenir à Arusha (Tanzanie), également en décembre 2006, offrant au Secrétariat de la Convention et à l'Organisation météorologique mondiale (OMM) l'occasion de collaborer pour l'étude des relations entre le changement climatique et la désertification. L'orateur remercie les porte-parole honoraires de l'Année internationale de leur appui et de leurs encouragements.

4. Sur la suggestion du gouvernement argentin, la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en oeuvre de la Convention a été repoussée et se tiendra à Buenos Aires du 7 au 22 mars 2007. Ses thèmes seront la mise en oeuvre dans les régions autres que l'Afrique et plusieurs questions de portée mondiale. Depuis quelques mois, le secrétariat de la Convention mobilise une aide pour rédiger des rapports nationaux concernant les pays d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Europe centrale et orientale. Le Conseil du FEM a mis des ressources financières à la disposition du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour le renforcement des capacités d'élaboration de rapports nationaux sur les progrès de la mise en oeuvre de la Convention et pour des actions de sensibilisation à la gestion durable de la terre dans 90 pays de ces régions. La Banque mondiale et les gouvernements allemand et italien ont également apporté une contribution.

5. Le programme de travail de la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en oeuvre de la Convention sera axé sur deux thèmes: l'examen de la mise en oeuvre en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans le nord de la Méditerranée et en Europe centrale et orientale, sur la base des données relatives aux sept questions thématiques définies par la Conférence des Parties, et l'examen de plusieurs questions de portée mondiale, tels que les ajustements qu'il faut apporter au processus d'élaboration et de mise en oeuvre des programmes d'action, la mobilisation et l'emploi des ressources financières, la promotion du transfert de savoir-faire et de technologie

et les modalités de communication d'informations. La session présentera un rapport complet à la huitième session de la Conférence des Parties, qui doit se tenir à Madrid en octobre 2007.

6. Un nombre croissant de pays en développement appuient la mise en oeuvre de la Convention, parfois avec des efforts sans précédent. L'orateur signale entre autres la contribution volontaire du Venezuela à l'appui de la mise en oeuvre dans les régions Afrique, Asie (Pacifique Sud) et Amérique latine et Caraïbes. Jamais encore un pays en développement n'avait fait preuve d'une telle générosité et l'orateur invite les autres pays en développement qui en ont les moyens à suivre cet exemple. Il est grand temps d'admettre qu'il n'y aura pas de développement durable sur la planète si l'on n'attache pas toute l'importance requise à la Convention, instrument dont la mise en oeuvre contribue à la réalisation des objectifs des deux autres Conventions de Rio.

7. **M. González** (Venezuela) dit que la désertification est un problème mondial auquel la communauté internationale doit s'attaquer d'urgence; si elle n'est pas enrayée, elle aura des répercussions sur la production agricole, provoquant disettes et famines. La Convention joue un rôle important dans son pays en ce qui concerne les politiques intérieures et la coopération internationale; le Venezuela a donné 5 millions de dollars au cours des cinq dernières années pour financer des programmes de restauration de l'environnement en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique.

8. La coopération Sud-Sud répondra aux besoins des pays du Sud en matière de stratégie de développement, permettant de mieux exploiter leurs synergies et d'améliorer la gestion des ressources naturelles. Les pays en développement sont les plus affectés par les effets de la détérioration de l'environnement, dus à une industrialisation sans frein et sans scrupule. Le Venezuela appelle les pays développés à renouveler leur engagement à l'appui de la Convention et souligne la nécessité de fournir une aide financière et logistique pour en respecter les dispositions. Tous les pays, et en particulier les pays développés, doivent tenir leur engagement d'affecter des ressources suffisantes à la lutte contre la pauvreté, de manière à renforcer les institutions des pays en développement et à créer les organes de coopération régionale prévus par la Convention.

9. **M. Anadeu** (Nigeria) demande si, du point de vue du secrétariat, la transformation de la FEM en un mécanisme financier de la Convention a fait des progrès satisfaisants. Il demande aussi au secrétariat d'expliquer ce qu'est l'initiative Green Belt, car bon nombre de représentants de régions autres que l'Afrique ne le savent pas.

10. **M. Idd** (Somalie) dit que la désertification est une question de portée mondiale qui appelle un partenariat entre les pays en développement et les pays développés. Sa délégation est très préoccupée par l'insuffisance des ressources fournies au secrétariat de la Convention par la communauté internationale, mais se félicite de ce qui a été accompli avec des ressources modestes.

11. **M. Diallo** (Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification), prenant note des observations du représentant de la Somalie, pense, comme le représentant du Venezuela, qu'il est bon d'exhorter les pays en développement à échanger des données d'expérience — de toute nature — entre eux et à s'appuyer mutuellement. Il y a trois ans environ, le secrétariat de la Convention a eu des discussions avec les pays du Golfe, en particulier l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis, au sujet de l'échange de données d'expérience concernant la culture du palmier dattier avec d'autres pays en développement, notamment des pays d'Afrique et d'Asie. Le secrétariat remercie le Venezuela de son aide et espère qu'elle marquera le début d'une évolution dans laquelle d'autres pays en développement en mesure de fournir un appui, ainsi que les pays développés et les organisations internationales, prendront des initiatives pour aider à mettre en oeuvre la Convention, que ce soit dans les cadres existants ou d'une autre manière.

12. En ce qui concerne les perspectives de coopération avec le FEM, l'orateur dit au représentant du Nigéria qu'à son avis le FEM a maintenant un mandat politique clair l'appelant à appuyer la mise en oeuvre de la Convention et que cela l'incitera à prendre des initiatives dans ce domaine. Dans l'attente d'aides bilatérales supplémentaires, il convient de demander au FEM de faire plus que par le passé. L'orateur ne doute pas que les agents d'exécution, qui sont présents sur le terrain et savent exactement de quoi les pays concernés ont besoin, aideront le FEM à recenser et à exécuter des activités entrant dans le cadre de son mandat. Il compte sur la réunion de décembre 2006 du Conseil du

FEM, qui examinera le projet de modification de l'Instrument du FEM pour tenir compte du fait que celui-ci a été désigné comme mécanisme de financement de la Convention.

13. En ce qui concerne l'initiative Green Belt, proposition présentée par le Président du Nigéria et approuvée par l'Union africaine, l'orateur explique que le principe consiste à recenser diverses activités complémentaires pour aider l'Afrique à lutter de front contre le problème de la dégradation des terres. La lutte contre la désertification est la grande priorité de la composante environnement du Nouveau partenariat économique pour le développement de l'Afrique (NEPAD). L'orateur ne doute pas que l'Union africaine sera bientôt en mesure de présenter à ses partenaires des éléments précis qui pourront être employés pour mettre en œuvre l'initiative.

14. **La Présidente** invite la Commission à ouvrir le débat général sur ce point de l'ordre du jour.

15. **Mme Zia** (Afrique du Sud), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la conjugaison de facteurs humains et climatiques transforme des terres fertiles en déserts. La population des zones affectées par la désertification et la dégradation des terres est paupérisée. Malgré le consensus de Johannesburg selon lequel la Convention sur la lutte contre la désertification doit être un important outil pour l'élimination de la pauvreté, la communauté internationale néglige encore le problème. Le Groupe des 77 et la Chine sont préoccupés par le fait que la désertification n'a pas été mentionnée une seule fois dans le rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation (A/61/1). Il convient que la communauté internationale fasse de la lutte contre la désertification une priorité, d'autant plus que 2006 a été proclamée Année internationale des déserts et de la désertification (résolution 58/211 de l'Assemblée générale).

16. Il faut faire plus pour limiter le risque de désertification et de sécheresse grave dus à une mauvaise gestion des terres, au changement climatique et à la perte de biodiversité. Il est urgent de définir des orientations stratégiques et des objectifs chiffrés pour promouvoir la mise en œuvre de la Convention. Dans son rapport sur la mise en œuvre de la Convention, le Secrétaire général souligne la nécessité d'amener "la communauté internationale à établir des repères et à définir des indicateurs permettant d'évaluer les progrès

réalisés [et de] faire du secrétariat de la Convention un centre d'excellence en ce qui concerne les connaissances et les meilleures pratiques dans les domaines scientifique et technique" (A/61/225, sect. II, par. 7). Il est essentiel, pour assurer le succès de la Convention, de faciliter l'accès des pays en développement affectés aux ressources financières et le transfert de technologie. Le FEM doit être le mécanisme financier de la Convention et doit collaborer avec les pays pour renforcer les capacités dont ils ont besoin pour obtenir des financements. L'application de la Convention appuiera les efforts faits par les pays en développement pour éliminer la pauvreté.

17. **M. Mbuende** (Namibie) dit que, pour son pays, l'application de la Convention est une question de vie ou de mort, car il est cerné par le désert de Namib à l'ouest et le Kalahari à l'est, si bien qu'il est un des pays les plus arides d'Afrique subsaharienne. Son gouvernement doit gérer l'écologie fragile du pays tout en prenant des mesures pour enrayer la désertification. Un climat très variable et la déforestation, le surpâturage et la détérioration des parcours contribuent à la désertification. Ces problèmes sont aggravés par le commerce illégal de plantes du désert.

18. La désertification a rendu le peuple namibien très vulnérable face à des sécheresses fréquentes, qui déciment les troupeaux et réduisent la récolte de céréales. La sécheresse est particulièrement dévastatrice pour les paysans les plus pauvres et les communautés rurales, dont la sécurité alimentaire dépend de la culture de céréales sans irrigation. Le gouvernement combat la désertification en encourageant une exploitation durable des ressources naturelles, adaptée à l'écologie du pays. Comme tous les Namubiens dépendent, directement ou indirectement, des ressources naturelles, le gouvernement s'emploie à sauvegarder ces ressources et à mettre en œuvre ses plans de développement national. Pour restaurer les écosystèmes, il aide les conseils communaux de gestion des terres et appuie les moyens de subsistance liés à la terre.

19. Il faut mettre en œuvre des stratégies intégrées de gestion des écosystèmes s'attaquant aux causes profondes de la dégradation des terres. Les ministères compétents et des ONG sont en train d'élaborer un programme national appelé Country Pilot Partnership for Integrated Sustainable Land Management. Le FEM,

qui appuie ce programme, fait un excellent travail et il convient de lui donner plus de ressources.

20. La recherche et la formation sont des éléments essentiels de la lutte contre la désertification. Des moyens substantiels ont été affectés à la formation à la gestion communautaire des ressources naturelles, qui aide à diversifier les modes de subsistance sur les terres marginales. La promotion de la gestion durable des ressources au niveau communautaire permettra à la Namibie de combattre la désertification, de réduire la pauvreté et d'améliorer la gouvernance. Dans le cadre de cet effort, le Centre de formation et de recherche de Gobabeb, qui a participé à des programmes communautaires et à des activités de recherche et de formation concernant l'environnement, a été transformé en Centre d'excellence de la Communauté de développement de l'Afrique australe pour la formation et la recherche.

21. La délégation de l'orateur se félicite de l'étroite coopération entre les secrétariats de la Convention sur la lutte contre la désertification et de la Commission du développement durable, qui facilitera la coordination de leurs activités. Il attend avec intérêt les sessions de 2008 et de 2009 de la Commission, qui seront consacrées aux groupes de thèmes liés à l'agriculture, au développement rural, à la terre, à la sécheresse et à la désertification.

22. Durant la troisième période de reconstitution des ressources du FEM, le gouvernement du pays de l'orateur a obtenu des avancées dans la réalisation de certains des objectifs des accords environnementaux multilatéraux et des Objectifs du millénaire pour le développement, en particulier celui de la viabilité environnementale. Mais il y a encore beaucoup à faire. La Namibie est très exposée aux effets du changement climatique, notamment sur le littoral. En outre elle dépend d'un écosystème fragile et d'une économie fondée essentiellement sur l'agriculture et l'élevage de subsistance. Il convient que le FEM et ses partenaires mettent au point des approches pour une adaptation accélérée au changement climatique. Il est donc décevant que la quatrième période de reconstitution n'ait pas permis de mobiliser assez de ressources, alors que le nombre de projets a énormément augmenté. Il convient que l'Assemblée générale appuie les nouveaux responsables du FEM pour assurer sa réforme en tant que mécanisme de financement important.

23. La Namibie a pris note avec intérêt de l'appel lancé par le FEM en faveur de l'adoption et de l'application du cadre d'allocation des ressources dans les domaines du changement climatique et de la biodiversité. Toutefois, il faut tout faire pour que ce genre d'engagement n'entraîne pas de contraintes ou de restrictions additionnelles pour les pays en développement. Le plan à long terme du gouvernement namibien dépend d'un partenariat visant à promouvoir une utilisation et une gestion avisées des ressources naturelles à court, moyen et long terme. Le cadre d'allocation des ressources donne une grande importance à la planification à court terme, qui n'est pas une solution durable faute de vision stratégique. Il convient que les partenaires du développement mobilisent des ressources additionnelles à l'appui de la mise en œuvre de la Convention.

24. **M. Anadeu** (Nigéria) dit que la désertification est un problème particulièrement grave dans son pays et en Afrique, mais est aussi un problème d'intérêt mondial. C'est pourquoi sa délégation appuie le travail du secrétariat visant à accroître les synergies entre la Convention sur la lutte contre la désertification et d'autres conventions internationales. Il faut faire du FEM le mécanisme de financement de la Convention.

25. La délégation de l'orateur se félicite des nombreuses et diverses activités menées par le secrétariat pendant l'Année internationale des déserts et de la désertification. Son gouvernement a pris des initiatives pour sensibiliser la population et renforcer les capacités locales. Dans le cadre d'un projet national de lutte contre la désertification, des « arbres économiques » ont été plantés pour accélérer la reforestation. Des incitations ont été offertes aux communautés locales pour les encourager à améliorer leur bien-être par la plantation d'arbres. Des activités s'inscrivant dans le cadre de l'initiative Green Belt ont été lancées dans toute l'Afrique par l'intermédiaire du NEPAD.

26. Les ressources allouées aux projets en cours sont insuffisantes. Il faut accroître les ressources affectées à la gestion durable des terres. Il convient d'accorder à la Convention sur la désertification la même importance qu'aux autres conventions; il n'est pas équitable que 80% des ressources soient allouées à deux conventions tandis que les ressources allouées à toutes les autres, y compris la Convention sur la désertification, ne représentent que 20% du total.

27. La délégation de l'orateur approuve l'examen fait par le secrétariat de la mise en œuvre de la Convention en Amérique latine. Le processus d'établissement de rapports en cours dans les pays d'Afrique doit être reproduit dans les autres régions. Les pays concernés ont besoin à la fois d'une aide financière et d'une assistance technique. Cette aide est indispensable pour la création de capacités. L'orateur espère que l'attention et les ressources consacrées à la désertification augmenteront en 2007 et en 2008.

28. **M. Mansour** (République islamique d'Iran) dit qu'il convient que la communauté internationale continue de faire tout son possible pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres en s'attaquant à leurs causes profondes et à leurs effets sur le développement, la pauvreté, la déforestation, la santé, la viabilité environnementale, l'agriculture et même les migrations. Elle doit tenir compte des incidences de la désertification sur le développement durable.

29. De nombreux gouvernements et diverses organisations régionales et internationales s'occupent du problème de la désertification, mais il faut en étudier les causes profondes et l'effet en retour sur ces mêmes causes. Il convient d'examiner en outre les dimensions mondiales de la désertification, y compris le coût et l'utilité des mesures visant à l'enrayer. Si cela était fait, la communauté internationale mobiliserait plus de ressources humaines et financières pour la lutte contre la désertification.

30. La lutte contre la désertification n'est pas le seul moyen de traiter le problème. La coexistence avec les déserts peut aussi être un mode de vie et doit faire partie des mesures envisagées. À cet égard, il y a beaucoup à apprendre des peuples autochtones et des communautés locales qui vivent dans le désert et emploient les ressources naturelles de manière durable. Par exemple, il faut s'intéresser aux moyens qu'emploient les communautés locales pour gérer l'eau du bassin jusqu'au lieu de consommation. Il convient d'associer la société civile (ONG, organisations communautaires, secteur privé, universités et grand public) à la sensibilisation aux problèmes des déserts et de la lutte contre la désertification.

31. L'orateur préconise un engagement accru des organismes et institutions du système des Nations Unies, ainsi qu'un plus grand effort de recherche scientifique et le transfert de technologies avancées

respectueuses de l'environnement. Il convient de mettre en place dans les déserts des réseaux de veille et d'alerte précoce. Il faut mettre à la disposition des populations vivant dans des zones arides le résultat des études et des activités d'observation, ainsi que les méthodes de fixation des dunes. Il convient d'attacher plus d'importance à la formulation et à la mise en œuvre des plans d'action nationaux et d'allouer des ressources financières suffisantes et prévisibles à l'exécution de ces plans.

32. **M. Manor** (Israël) dit que la désertification ou la dégradation des terres arides sont aujourd'hui un des problèmes les plus graves de l'environnement de la planète. Dix ans après l'entrée en vigueur de la Convention, il est temps d'évaluer les progrès accomplis. À cet effet, une conférence internationale sur le thème « Deserts and Desertification: Challenges and Opportunities » sera organisée par Israël au début de novembre 2006. Elle insistera sur la distinction entre désert et désertification et examinera les incidences de cette dernière dans les domaines de la politique technologique et de l'économie. Elle s'adressera aussi bien aux chercheurs et aux fonctionnaires concernés qu'à ceux qui agissent sur le terrain et aux communautés qui vivent dans des zones arides.

33. La première journée de la conférence sera consacrée au défi de la subsistance durable sur des terres arides. Durant la deuxième journée, les participants exploreront les causes indirectes de la désertification et leurs interactions avec les causes biophysiques directes. La troisième sera consacrée à des visites de communautés qui ont cherché à exploiter l'environnement désertique et la dernière à un examen des aspects pratiques de projets conçus pour permettre une subsistance durable dans les zones arides ou pour lutter contre la désertification.

34. **M. Seyni** (Niger) dit que son pays est particulièrement préoccupé par la désertification, étant un pays sans littoral dont deux tiers de la superficie sont des déserts ou des terres arides. D'après les statistiques officielles, il perd chaque année quelque 100 000 hectares de forêts à cause de la sécheresse et du ramassage de bois de feu. Il s'ensuit une perte de ressources naturelles et une dégradation des sols qui fait baisser la productivité et provoque insécurité alimentaire et pauvreté. Pour faire face aux effets de la désertification, son gouvernement a élaboré des plans et programmes nationaux de lutte contre la

désertification, de gestion et de protection des ressources naturelles et de développement durable. Il a créé un Conseil environnemental national pour le développement durable chargé de mettre en œuvre le plan national de développement durable et de protection de l'environnement, en donnant la priorité à la remise en état et à la conservation des sols, à la gestion intégrée de l'eau, au renforcement des capacités de suivi de la désertification et de la sécheresse, à la participation du public, à la création de partenariats solides et à une approche à long terme des problèmes environnementaux.

35. La fête nationale de l'indépendance a été déclarée journée nationale de l'arbre et les citoyens plantent des arbres partout dans le pays. Le gouvernement projette d'exploiter les riches gisements de charbon non seulement pour produire de l'électricité mais aussi pour remplacer le bois comme source d'énergie domestique. Des projets pilotes de remise en état des terres ont déjà eu un certain succès et sont élargis et intensifiés.

36. Toutefois, le Niger ne peut pas combattre la désertification seul; une coopération internationale accrue est indispensable. Son gouvernement est reconnaissant de l'aide qu'il a déjà reçue dans le cadre des accords bilatéraux, régionaux et internationaux qu'il a signés, mais il en appelle à la communauté internationale et aux pays développés en particulier pour qu'ils intensifient leur appui à ses efforts de lutte contre la désertification. Sans cet appui, le Niger ne peut pas espérer atteindre les Objectifs du millénaire ni les autres objectifs de développement adoptés au niveau international.

37. **M. Wang Qi** (Chine) dit que la lutte contre la désertification est une responsabilité collective de la communauté internationale et un problème à long terme pour les pays en développement. Un appui financier et technique est indispensable pour combattre la désertification et mettre en œuvre la Convention. Au niveau mondial, il faut créer des mécanismes de transfert de technologie pour faciliter la mise en œuvre. Ce combat exige en outre que toutes les parties prenantes jouent leur rôle et assument leurs responsabilités. Il convient que les gouvernements formulent des politiques et lois appropriées et que les initiatives du secteur privé mobilisent l'appui technique et financier nécessaire.

38. La Chine est un des pays les plus affectés par la désertification et son gouvernement a adopté une série

de mesures pour mettre en œuvre la Convention. Les efforts visant à repousser le désert ont donné des résultats en termes de développement socioéconomique et d'amélioration de l'environnement, mais quelque 27,5% de la surface du pays sont encore affectés par la désertification. Le gouvernement va intensifier ses efforts pour financer des mesures préventives et la construction écologique. L'efficacité des efforts nationaux serait accrue par une meilleure intégration des moyens scientifiques et des mesures législatives, par une participation élargie de la population et par une intensification de la coopération internationale.

39. La Chine a partagé les enseignements tirés de son expérience en matière de lutte contre la désertification en formant des techniciens de pays en développement et a accueilli une conférence internationale sur les femmes et la désertification.

40. **M. Ito** (Japon) dit que, entre autres choses, le Japon a accueilli un colloque international sur la désertification en réponse à l'appel adressé aux États pour qu'ils prennent des initiatives spéciales dans le cadre de l'Année internationale des déserts et de la désertification. Le colloque sur les terres arides a conclu qu'il fallait d'urgence entreprendre des recherches approfondies et a souligné l'importance d'une approche intégrée de la lutte contre la désertification, incluant les politiques socioéconomiques telles que celles de la santé et de l'assainissement et employant tout l'éventail des données climatiques et biologiques disponibles. Le Japon a créé un site internet sur l'Année internationale des déserts et de la désertification pour sensibiliser le public au problème de la désertification dans le monde.

41. L'orateur remercie M. Diello de son hommage à feu M. Ryutaro Hashimoto, ancien Premier Ministre du Japon et Porte-parole honoraire pour l'Année internationale des déserts et de la désertification, et les États membres de leurs efforts pour combattre ce phénomène. Pour terminer, il exhorte la communauté internationale à redoubler d'efforts pour enrayer la désertification et écarter la menace qu'elle constitue pour la sécurité humaine.

42. **M. Silva** (Cap-Vert) dit que la pauvreté est à la fois une cause et une conséquence de la désertification et qu'il est essentiel d'enrayer la dégradation des terres pour l'éliminer. C'est pourquoi sa délégation ne comprend pas qu'on alloue si peu de ressources à un problème aussi grave. La désertification n'attire tout

simplement pas l'attention que justifierait l'ampleur de ses effets socioéconomiques et environnementaux. L'orateur se félicite donc des prochaines tables rondes qui seront consacrées à la recherche de solutions novatrices pour accélérer la mise en œuvre de la Convention dans le cadre d'arrangements institutionnels tels que le NEPAD. En Afrique, on commence à voir les effets négatifs de la sécheresse et de la désertification dans des domaines comme la migration forcée, la santé et les conflits.

43. Les pays d'Afrique font tout leur possible pour résoudre leurs problèmes, mais ils ne pourront pas réaliser les Objectifs du Millénaire sans une aide internationale suivie. L'orateur se joint à ceux qui ont appelé le FEM à assurer une allocation équitable de ressources accrues aux questions liées à la dégradation des terres et invite le secrétariat de la Convention à rechercher des synergies supplémentaires avec les secrétariats des autres Conventions de Rio, le FEM et d'autres organisations internationales.

44. Le Cap-Vert se félicite des offres faites par l'Algérie et Israël d'accueillir des manifestations internationales pour célébrer l'Année internationale des déserts et de la désertification et de toutes les autres initiatives prises par les États membres. Au niveau national, le gouvernement et la société civile du pays ont organisé plusieurs activités, dont des ateliers et séminaires.

45. **M. Mofadal** (Soudan) dit que, bien qu'elle soit considérée depuis 1977 comme un problème économique, social et environnemental majeur et en dépit des efforts faits depuis la signature de la Convention, la désertification reste très préoccupante, surtout en Afrique. Sa délégation se félicite de la décision prise par la Conférence des Parties de créer un groupe de travail d'intersession chargé d'étudier le rapport du Corps commun d'inspection et d'élaborer un plan stratégique décennal pour accélérer la mise en œuvre de la Convention, car cela devrait aider à intensifier les efforts internationaux concertés pour lutter contre les divers aspects du problème.

46. Le Soudan souffre de la sécheresse et de la désertification depuis plus de 30 ans. La superficie totale des forêts, qui couvraient plus du tiers du pays dans les années 50, diminue progressivement. La déforestation et la désertification progressent près de 29 fois plus vite que la reforestation. De nombreuses forêts ont été détruites pour répondre à la demande

croissante de bois de feu, de bois d'œuvre et de terres agricoles. Le problème a été aggravé par une forte croissance démographique, un déclin du taux de croissance, la guerre civile, l'afflux de réfugiés de pays voisins et l'augmentation du cheptel. La pauvreté et la faible utilisation de sources d'énergie respectueuses de l'environnement ont aussi joué un rôle important.

47. Le pays formule depuis 1976 des programmes nationaux de lutte contre la sécheresse et la désertification. La Stratégie de développement du quart de siècle (2002-2027) a établi un lien entre la désertification et la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la dégradation de l'environnement. La mise en valeur des ressources naturelles est axée sur la conservation des sols et l'expansion des forêts et la stratégie énergétique est fondée sur la protection de l'environnement, l'augmentation du rendement énergétique, les économies d'énergie et l'emploi de sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

48. Au niveau régional, le Soudan est membre fondateur de l'organisation aujourd'hui appelée Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), chargée de promouvoir la coopération régionale en matière de sécurité alimentaire et de protection de l'environnement, la coopération économique et la coopération politique et humanitaire. Les efforts de l'IGAD et de ses partenaires ont débouché sur l'Accord de paix global de 2005, qui a été motivé par la conviction que la paix est la première étape de la lutte contre la sécheresse et la désertification.

49. Un des enseignements tirés du travail de l'IGAD est qu'on ne peut pas lutter efficacement contre la sécheresse et la désertification en négligeant les facteurs économiques, sociaux et politiques. Pour combattre la sécheresse et la désertification dans les pays en développement, il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes du sous-développement. Les efforts du secrétariat de la Convention, de la Conférence des Parties, de la Commission du développement durable et des autres parties prenantes sont utiles, mais ils seraient beaucoup plus efficaces s'ils s'inscrivaient dans une approche globale des obstacles au développement durable à tous les niveaux. L'IGAD a aussi montré que des organisations régionales et sous-régionales peuvent apporter une grande contribution au règlement des problèmes régionaux si elles sont appuyées par les autres parties prenantes de la communauté internationale.

50. **Mme von Lilien-Waldau** (Fonds international de développement agricole), intervenant aussi au nom du Mécanisme mondial de la Convention, dit qu'un cinquième de la population mondiale et plus de 100 pays sont affectés par la désertification et la dégradation des terres, qui, selon le Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes, est une des principales menaces actuelles pour les écosystèmes. Le sort des communautés pauvres et l'évolution des terres arides fragiles sont intimement liés, la pauvreté étant à la fois une des causes et une des conséquences de la dégradation des terres et de la désertification. On ne pourra atteindre les objectifs mondiaux concernant la réduction de la pauvreté et les biens environnementaux qu'en intensifiant la lutte contre la désertification. C'est pour ce motif que les Chefs d'État et de gouvernement réunis au Sommet mondial de 2005 ont à l'unanimité appelé à l'accélération de la mise en oeuvre de la Convention.

51. Face à cet immense défi, le FIDA, en particulier dans le cadre de sa collaboration avec le Mécanisme mondial et le FEM, est résolu à exploiter l'élan actuel pour amplifier la réponse de manière à obtenir des résultats durables pour les personnes affectées ou menacées par la désertification. Quelque 70 % des projets appuyés par le FIDA concernent des écosystèmes fragiles. La situation du Fonds est renforcée par son statut d'agent d'exécution du FEM et d'hébergeur du Mécanisme mondial, ce qui l'a amené à s'intéresser de plus près à la dégradation des terres et a sensiblement accru les ressources affectées à la mise en oeuvre de la Convention.

52. Le FIDA a investi plus de 3,5 milliards de dollars dans des zones touchées par la dégradation des terres. Quelque 7% de ses prêts sont affectés à des activités de lutte contre la dégradation des terres directement liées aux programmes d'action nationaux pour la mise en oeuvre de la Convention. La collaboration du Fonds avec le Mécanisme mondial a permis de mobiliser des ressources supplémentaires du FEM et d'autres sources de cofinancement. Le Fonds appuie fermement le rôle du Mécanisme mondial dans la mobilisation de ressources pour la mise en oeuvre de la Convention.

53. D'après une récente analyse des activités du FIDA/Mécanisme mondial, la part des programmes et projets du FIDA liés aux objectifs de la Convention est passée de 34% en 2002 à 55% en 2004. La poursuite de la collaboration entre le FIDA et le Mécanisme mondial devrait faire progresser encore l'intégration de

la Convention dans les programmes du FIDA, améliorer l'information sur les activités en rapport avec la Convention et accroître l'efficacité de la reproduction de projets ayant fait leurs preuves.

54. La Conférence internationale de Beijing sur les femmes et la désertification a été un événement particulièrement important pour l'Année internationale des déserts et de la désertification. Le FIDA a appuyé les recommandations adoptées à l'issue de cette réunion et plaidé en faveur de leur application sans retard. En s'appuyant sur son expérience, il encouragera les parties prenantes à accroître leur appui à l'objectif de la Convention consistant à renforcer le rôle des femmes à tous les niveaux de la mise en oeuvre. À cet effet, il a distribué aux membres de la Commission une publication sur les femmes et la désertification.

55. Il est plus urgent que jamais de combattre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse. Rappelant que la Conférence des Parties a décidé de créer un groupe de travail intergouvernemental d'intersession chargé d'élaborer un plan stratégique décennal pour accélérer la mise en oeuvre de la Convention, l'oratrice dit que ce plan doit s'appuyer sur l'expérience acquise durant les 10 ans qui se sont écoulés depuis l'adoption de la Convention. Dans l'élaboration de ce plan, il faudra aussi tenir compte des conclusions utiles tirées de la récente analyse du FIDA/Mécanisme mondial: il convient d'intégrer les objectifs de la Convention dans les stratégies nationales et régionales de développement et de réduction de la pauvreté; l'intégration de la gestion durable des terres au niveau national doit comporter des mesures pour renforcer l'influence et les capacités des communautés concernées et pérenniser leur participation; il faut étudier plus à fond les interactions entre la désertification et la vulnérabilité; il faut faire beaucoup plus d'efforts pour trouver des synergies entre les cadres stratégiques nationaux et les Conventions de Rio; et il faut considérablement améliorer le processus d'établissement de rapports.

56. La Convention se distingue d'autres traités par l'importance qu'elle donne aux initiatives de la base. Le rôle des gouvernements, des donateurs et des agences de développement est de forger des partenariats et de mobiliser des ressources pour donner aux ruraux pauvres les outils dont ils ont besoin pour prospérer et vivre dans la dignité plutôt que dans le dénuement. Le FIDA et le Mécanisme mondial sont

résolus à promouvoir la mise en oeuvre de la Convention et continueront de travailler avec leurs partenaires pour en atteindre les objectifs.

**Point 57 de l'ordre du jour: Élimination de la pauvreté et questions liées au développement**

**b) Coopération pour le développement industriel**

(A/61/305)

57. **M. Yumkella** (Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) dit que depuis sa création, en 1966, ONUDI est devenue une organisation plus souple et efficace. Dans le cadre de son vaste programme de réforme et de revitalisation, lancé au milieu des années 90, elle a réduit ses effectifs de moitié (de 1 400 à quelque 700 fonctionnaires) et porté le montant de son budget de coopération technique de 57 millions de dollars en 1998 à 128 millions de dollars en 2005. En outre, elle a aligné ses programmes et activités sur les objectifs de développement convenus au niveau international, recentré son travail sur quelques domaines dans lesquels elle est particulièrement compétente, amélioré ses modalités d'exécution au moyen de modules intégrés de services, formé des partenariats novateurs et lancé des programmes communs avec un nombre croissant d'organismes des Nations Unies et d'autres partenaires du développement et adopté une nouvelle approche de la représentation sur le terrain et de la collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin de promouvoir la cohérence au niveau des pays. Cette évolution positive a été constatée par les États membres de l'ONUDI, par l'Assemblée générale, dans sa résolution 59/249, et par le Department for International Development du Royaume-Uni qui, dans une analyse indépendante de 23 organisations internationales faite en 2004, a classé l'ONUDI au sixième rang globalement et au premier rang des cinq institutions spécialisées.

58. Passant à son rapport (document A/61/305), l'orateur dit qu'il y a des nouvelles encourageantes et d'autres qui le sont moins dans le paysage industriel mondial actuel. Pour ce qui est des aspects positifs, il mentionne la part des pays en développement dans la production manufacturière mondiale (environ un quart) et dans le commerce mondial de produits manufacturés (environ un tiers), la croissance soutenue du commerce Sud-Sud de produits primaires et manufacturés et l'évolution progressive du paysage industriel vers une

nouvelle interdépendance mondiale selon l'axe traditionnel Nord-Sud mais aussi, et de plus en plus, selon l'axe Sud-Sud. Pour ce qui est des aspects moins encourageants, il mentionne la part très faible de l'Afrique sub-saharienne dans la production industrielle mondiale, le déclin de sa part dans les exportations Sud-Sud de produits manufacturés, dans le total des exportations et dans les exportations de produits de technologies intermédiaires et avancées, et le faible taux de croissance du commerce intrarégional. Les pays qui ont le mieux réussi à élever les revenus et à réduire la pauvreté (Chine et nouveaux pays industriels) montrent la voie à suivre. Ils ont sensiblement accru leur valeur ajoutée manufacturière et sont devenus des acteurs de poids dans le commerce mondial de produits manufacturés.

59. Une forte croissance est essentielle pour l'élimination de la pauvreté, mais elle a aussi un coût social et environnemental. Pour assurer une croissance durable et la stabilité politique, il faut remédier aux problèmes majeurs que sont l'aggravation de l'inégalité des revenus, les disparités régionales, l'exode rural, le manque de ressources des services sociaux, l'épuisement des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement. Pour l'ONUDI, la clef d'une création de richesse durable est la mise en oeuvre d'une stratégie de croissance favorable aux pauvres, telle que décrite dans le rapport (par. 16). Le rapport donne en outre des précisions sur la manière dont l'ONUDI contribue à l'application d'une telle stratégie par le biais de ses programmes d'appui au développement du secteur privé (par. 44).

60. Durant l'année écoulée, l'orateur a dialogué directement avec des membres de gouvernement et des spécialistes du développement du secteur privé des presque toutes les régions. Les questions examinées sont particulièrement importantes pour les pays en crise ou qui sortent d'une crise. Dans certains de ces pays il y a un grand nombre de jeunes chômeurs qui ont désespérément besoin d'un travail décent. La communauté internationale doit accepter que l'élimination de la pauvreté n'est pas possible sans création de richesse, ce qui exige un secteur privé dynamique. Les entretiens qu'a eus l'orateur lui ont montré que l'Afrique veut aller au-delà de l'aide et s'intégrer dans le système commercial mondial. Il faut donc que les débats sur la pauvreté portent moins sur la fabrication de paniers et plus sur la création d'entreprises capables de fournir des paniers à grande

échelle, que les débats sur la santé, et en particulier sur la lutte contre le paludisme, portent sur la manière d'aider les pays d'Afrique à ajouter de la valeur à leur production de coton en fabriquant eux-mêmes des moustiquaires plutôt que de les importer. Un Ministre africain a dit à l'orateur que les Africains ne veulent plus se contenter d'apprendre à pêcher et veulent maintenant apprendre à fabriquer eux-mêmes les engins de pêche. La capacité d'appliquer la science et la technique à des activités productives est indispensable pour que les pays pauvres puissent s'intégrer dans les réseaux mondiaux de production.

61. Revenant à la question de la création d'emplois pour les jeunes, l'orateur dit que les jeunes âgés de 15 à 24 ans ne représentent qu'environ un quart de la population mondiale en âge de travailler, mais près de la moitié des chômeurs du monde. Pour diverses raisons, ils sont nettement défavorisés dans la recherche d'un emploi, surtout dans les pays en développement. C'est pourquoi l'ONUDI s'est associée avec l'Union africaine, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, le Réseau pour l'emploi des jeunes et l'Organisation internationale du travail (OIT) pour formuler une approche concertée et coordonnée de l'emploi des jeunes, particulièrement en Afrique de l'Ouest.

62. Les activités de l'ONUDI dans le domaine de l'énergie rurale, telles que l'Initiative on Rural Energy for Productive Use ou le partenariat formé avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans le secteur des biocarburants, visent à créer des emplois et des revenus tout en réduisant les émissions, la déforestation, la dégradation des terres et la pollution. La réunion ministérielle de septembre 2006 sur la sécurité énergétique en Amérique latine, organisée par l'ONUDI en coopération avec le Secrétariat général ibéro-américain et le Ministère uruguayen de l'industrie, de l'énergie et des mines, a débouché sur la création d'un observatoire régional pour l'énergie renouvelable, chargé de promouvoir l'échange d'informations sur l'énergie et d'élaborer des projets et programmes de terrain. En 2007, le Brésil devrait accueillir une conférence sur les énergies renouvelables et la Malaisie une réunion sur les biocarburants à base d'huile de palme.

63. Par ailleurs, l'ONUDI fournit aux PME des conseils et une assistance pour l'emploi de méthodes de production plus propres, aide les entreprises à réduire leur consommation d'eau et leurs émissions

polluantes et à promouvoir la réutilisation de le recyclage de l'eau et propose des programmes de gestion intégrée des écosystèmes marins. La plupart de ces programmes sont financés par le FEM et menés en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le PNUD.

64. L'ONUDI, qui est une des principales organisation s'occupant de la mise en oeuvre des accords et conventions environnementaux multilatéraux, est la deuxième institution des Nations Unies pour l'application du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et a été chargée d'une part importante des plans nationaux de mise en oeuvre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Actuellement, elle aide quelque 40 pays, dont la Chine et l'Inde.

65. Un des autres grands défis est de faire en sorte que le commerce international contribue davantage à réduire la pauvreté. Le fait que de nombreux pays n'ont guère tiré parti des nouvelles possibilités qu'offre le système commercial mondial n'est pas toujours dû aux obstacles tarifaires et non tarifaires. Les autres facteurs sont l'insuffisance des capacités de production, l'incapacité de démontrer la conformité aux normes internationales et les difficultés d'intégration dans le système commercial multilatéral. Aujourd'hui, les pays en développement doivent satisfaire plus de 100 000 normes de produit et de procédé pour accéder aux marchés extérieurs. L'ONUDI a reçu et reçoit encore une aide importante de la Commission européenne et de plusieurs États membres de l'Union européenne dans ce domaine.

66. La coopération Sud-Sud peut être très utile pour l'échange de données d'expérience. Les pays qui ont fait de grands progrès dans la lutte contre la pauvreté y sont parvenus en misant sur le développement du secteur privé, le commerce extérieur et le transfert de technologie. Leur exemple peut servir à d'autres régions. C'est pour cette raison que l'ONUDI a pris une initiative de coopération industrielle Sud-Sud, pour laquelle la Chine et l'Inde ont déjà versé 6,5 millions de dollars et d'autres pays émergents, comme le Brésil, ont donné des signes d'intérêt. Par exemple, l'initiative de la Malaisie concernant les biocarburants à base d'huile de palme est particulièrement pertinente pour l'Afrique de l'Ouest, d'où vient l'huile de palme. La seule différence est que la Malaisie a su appliquer la science et la technique pour obtenir des produits

dérivés qui peuvent aujourd'hui être vendus dans le monde entier. *La séance est levée à 12 h 35.*

67. Comme il est dit dans le rapport (par. 75), l'ONUDI collabore aussi étroitement avec le NEPAD, l'accent étant mis sur les capacités de production. Il importe de regarder au-delà des préférences commerciales. Pour tirer parti du système commercial mondial, il faut être capable de produire en quantité suffisante et à des prix compétitifs des produits de la qualité requise. C'est ainsi qu'on peut vraiment lutter contre la pauvreté.

68. Depuis 40 ans qu'elle existe, l'ONUDI a appris qu'elle doit, pour conserver son utilité, s'adapter aux besoins et réalités de ses États membres. En gardant cette capacité d'adaptation, elle espère pouvoir continuer à les aider.

**Point 118 de l'ordre du jour: Planification des programmes** (A/61/6 (Prog.7), A/61/16 et A/C.2/61/5)

69. **La Présidente** rappelle que l'Assemblée générale a, lors de sa deuxième séance plénière, attribué ce point de l'ordre du jour à toutes les grandes commissions et à la plénière. Par une lettre en date du 12 octobre, le Président de l'Assemblée a attiré son attention sur la recommandation, formulée par le Comité du programme et de la coordination au paragraphe 120 de son rapport (A/61/16), d'attribuer le sous-programme 1 du programme 7 (Affaires économiques et sociales) du Cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal 2008-2009 à la deuxième Commission pour examen et suite à donner au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Planification des programmes".

70. **Mme Pliner** (Secrétaire de la Commission) dit que la Présidente de la deuxième Commission informera la cinquième Commission que la deuxième Commission a examiné les parties pertinentes du rapport du Comité du programme et de la coordination sur le fond et a approuvé les recommandations qu'il contient. S'il y a lieu, les observations additionnelles des délégations seront insérées.

71. **M. Mally** (États-Unis) dit que sa délégation s'est dissociée du rapport final du Comité du programme et de la coordination en septembre 2006 au motif que le Comité est toujours incapable de s'acquitter de son mandat en réformant ses méthodes de travail. Sa délégation ne peut donc pas souscrire aux conclusions et recommandations contenues dans ce rapport.